

# INOSTAB G (E 466)

## STABILISATION

Gomme de cellulose ou carboxyméthylcellulose de sodium ; CMC sodique  
Dose limite légale autorisée : Règlement (CE) n°606/2009 : 10 g/hL

### ↓ APPLICATIONS ŒNOLOGIQUES

**INOSTAB G** est une gomme de cellulose hautement purifiée présentée sous forme granulée pour une meilleure solubilisation.  
**INOSTAB G** permet de retarder la cristallisation des sels tartriques (tartrate de calcium et bitartrate de potassium) en stoppant leur croissance cristalline.  
L'utilisation lors du tirage (en méthode traditionnelle) contribue à diminuer fortement les risques de gerbage au moment du dégorgement.  
L'emploi d'**INOSTAB G** lors du dégorgement n'est pas un facteur de gerbage.  
Son efficacité est durable dans le temps.

### ↓ MISE EN OEUVRE

Dissoudre **INOSTAB G** dans environ 20 fois son poids dans l'eau chaude en saupoudrant sous vive agitation afin d'éviter la formation de grumeaux.  
Il est conseillé de préparer cette solution la veille du traitement.  
Diluer à nouveau cette préparation dans 2 fois le vin à traiter.  
Introduire cette dernière dilution dans la totalité du vin.  
Dans certains cas, des gênes à la filtration sont observées, il est préférable de réaliser un essai préalable, pour définir si le traitement doit être fait avant ou après filtration.

### ↓ PRECAUTIONS D'EMPLOI

Employé sur vins rouges **INOSTAB G** peut provoquer une perte de couleur sous la forme d'un léger dépôt.  
Le vin à traiter doit être stable vis-à-vis des casses protéiques et ne doit pas avoir été traité au lysozyme.  
**L'emploi d'INOSTAB G sur les vins rosés est interdit.**

### ↓ DOSE D'EMPLOI

Les doses habituellement utilisées varient de 4 à 10 g/hL (dose maximale d'emploi) de vin à traiter, selon le niveau d'instabilité.

### ↓ CONDITIONNEMENT ET CONSERVATION

- En sacs de 1 kg, 2,5 kg, 5 kg et 20 kg

A conserver dans un local sec, bien ventilé, exempt d'odeurs, à température comprise entre 5 et 25°C.  
Une fois ouvert le produit doit être utilisé rapidement.

### ↓ REMARQUES

INOSTAB G ne modifie pas les produits de solubilité des sels tartriques. L'IOC ne prend pas en charge la responsabilité de la présence d'éventuels cristaux dans les bouteilles après ce traitement.  
Pour vous garantir un risque minime de cristallisation en bouteille, nous vous recommandons vivement un passage au froid (ou par électrodialyse) partiel pour obtenir une TS voisine de 19°C.